



## Accident de travail et medecin conseil

Par **kerom**, le **02/07/2011** à **16:10**

Bonjour,

Ma femme est en accident de travail pour dépression (suite à une agression sur son lieu de travail) depuis 03 ans et 02 mois dernièrement nous avons reçu une lettre de la sécurité sociale avec accusé de réception qui stipule qu'elle ne c'est pas présentée à une convocation du médecin conseil alors que nous n'avons jamais reçu ce courrier

Mais auparavant les dernières convocations (02) c'est moi (son mari) qui c'est présente à sa place car elle était hospitalisé pour dépression

Cette lettre nous informe:

Vous ne vous êtes pas présentée à la convocation du service médical

En conséquence je ne peux vous accorder les avantages prévus au titre de la législation relative aux risques professionnels

Et il nous conseil de nous adressez à la CRA (commission de recours amiable)

Alors qu'elle est encore en arrêt de travail (accident de travail) pour 02 mois.

Est que ses indemnités seront suspendues ?

Merci de vos réponses quelles qu'elles soient.

Par **pat76**, le **02/07/2011** à **16:27**

Bonjour

Je vous conseille de vous rendre au plus vite au service du recours amiable car les indemnités vont être suspendues.